

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 octobre 2020

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 18 Votants : 19

**Absente excusée :** Madame BALQUET Charlotte qui a donné pouvoir à Madame DESSET Amélie

Secrétaire : Madame Nathalie CLAIN

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Numéro délégation	Numéro décision	Objet	Montant TTC ou détail
4	2020-5	Travaux complémentaires du Marché de travaux de la résidence des Glycines	Travaux de peinture intérieure Acrylcolor : 1036.97 € TTC
4	2020-6	Travaux complémentaires du Marché de travaux de la résidence des Glycines	Pose de plaques de plâtre – Pougnand : 3 771.21 € TTC

Intervention de Mme BREMAUD : Demande la position de Mr le Maire sur les nouvelles mesures sanitaires. Mr le Maire répond qu'il appliquera les directives de l'Etat.

### **1- Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté : subvention 2020-2021**

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en difficulté (RASED), antenne de Mauzé est amené à travailler avec toutes les écoles de la circonscription et ne dépend donc d'aucune en particulier en ce qui concerne son budget de fonctionnement. Pour cela, il sollicite notre commune pour une subvention annuelle de 1,5 € par enfant scolarisé soit pour 111 élèves 166.50 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide d'attribuer une subvention pour 2020-2021 de 166.50 € à l'antenne de Mauzé du RASED.

### **2- Convention concernant la signalisation directionnelle et signalétique de la voie secondaire nord venant de Bretagne du chemin de St-Jacques-de- Compostelle**

Le Département de la Charente-Maritime est engagé depuis plus de 20 ans dans une politique ambitieuse et dynamique de randonnée cyclable et pédestre permettant de mailler l'ensemble du département, de valoriser les modes doux de déplacement et de développer son attractivité touristique.

Parmi les objectifs de développement du Département de la Charente-Martime figurent la confortation du GR655 « Chemin de Saint-Jacques de Compostelle » entre la commune de La Villedieu au nord-est et la commune de Mirambeau au sud et l'homologation d'une voie secondaire permettant aux pèlerins de Bretagne et de Vendée de se raccorder au chemin principal à Saint Jean d'Angély. Environ 2500 pèlerins sillonnent le chemin chaque année.

La voie de l'ouest a été officiellement ouverte en 2019 avec la mise en place d'un balisage pérenne. Cependant, avant d'entrer en Charente-Maritime, l'itinéraire

traverse 2 communes du Département des Deux-Sèvres : Saint Hilaire la Palud et Mauzé sur le Mignon. Le balisage n'étant pas homogène d'un département à un autre, de nombreux pèlerins se perdent. Ainsi, un travail de mise en cohérence a été entrepris entre les Départements et les associations jacquaires.

L'objet de la présente convention concerne l'harmonisation du balisage entre les Départements de Vendée, des Deux-Sèvres et de Charente-Maritime.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y aura 5 panneaux à poser par les services techniques sur la commune et que leur entretien sera assuré par les agents communaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide la convention présentée et autorise Mr le Maire à la signer.

### **3- Travaux d'agrandissement de la salle à manger et salle d'activité des Glycines: demande d'emprunt**

Un emprunt de 96 200 € est prévu au budget pour le financement des travaux aux Glycines. Il était également prévu de financer la toiture des Glycines pour un montant de 30 000 € et des travaux complémentaires d'un montant de 4 808 € s'ajoutent au besoin de financement. Au regard des conditions favorables des taux Mr le Maire a consulté 3 banques pour un emprunt d'un montant de 130 000 €.

- **La caisse des dépôts** propose un prêt à taux révisable indexé sur le Livret A sur 25 ans (durée minimale) + 1.30 % soit à ce jour Taux de 1.80 %

- **Le Crédit Agricole :**

Montant	Durée en Mois	Taux	Remboursement	Echéances	Coût Global
130 000 €	180	0.90%	Trimestriel	2 318.64 €	139 118.35 €
130 000 €	240	0.99 %	Trimestriel	1 793.18 €	143 454.72 €

+ Frais : 130 €

- **La Banque Postale**

Montant	Durée en Mois	Taux	Remboursement	Echéances	Coût Global
130 000 €	180	0.68%	Trimestriel	2280.88 €	136 906.82 €
130 000 €	240	0.85 %	Trimestriel	1768.76 €	141 568.33 €

+ Frais 200 €

Le débat est lancé sur les travaux de la toiture de la résidence des Glycines. Des précisions sont demandées sur le chiffrage des travaux. Il s'agit du devis qui a été réalisé par un artisan de la commune lors du précédent mandat. Il concerne la partie de la toiture côté cour. Suite à la remarque de Mr ROGOSKI sur la pertinence de travaux sur seulement une moitié de toiture, Mr le Maire indique que de nouveaux devis seront demandés et si la totalité de la toiture doit être refaite la commune financera le reste sur fonds propre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de retenir la proposition de la banque postale sur une durée de 240 mois.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la transaction.

#### **4- Réaménagement financier d'un contrat de prêt**

Il a été demandé au crédit agricole de revoir les conditions financières du prêt n° 0409845. Après étude ils nous ont indiqué que celui-ci pouvait faire l'objet d'un réaménagement financièrement favorable pour notre commune.

Les hypothèses retenues pour la simulation sont les suivantes :

- Le prêt réaménagé reprend le Capital restant dû + les Indemnités de Remboursement Anticipé (IRA)
- Frais d'étude sur la base de 0.15 % du montant du nouveau prêt avec un minimum de 150 €

Nouvelle proposition :

-un nouveau taux fixe de 0.73 % au lieu du taux fixe initial de 1.91 %.

Annuité avant négociation : 58 415 .76 €

Annuité après négociation : 57 398.52 €

Le gain financier global pour la commune de St Hilaire la Palud sur la durée restante du prêt est de 7 879.92 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte le réaménagement financier du prêt n°0409845.
- Autorise le Maire à signer tous les documents liés à ce réaménagement.

#### **5- Appel à projets Régional – « Nature et Transitions » : Dossier de candidature**

Mme CLAIN expose :

Les élus de la commune de St Hilaire la Palud soucieux des enjeux fondamentaux du développement durable souhaitent s'engager tout le long du mandat sur des actions permettant entre autres la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité, le développement de jardins pédagogiques favorisant le partage et la transmission des savoirs mais aussi développer les échanges en instaurant la concertation et la participation avec les habitants sur les futurs projets d'aménagement.

Afin d'atteindre ces objectifs, il est proposé au conseil municipal de répondre à l'appel à projet régional « Nature et transitions ».

Cet appel à projets vise à faire émerger et soutenir des initiatives et des actions au service de l'environnement et de la biodiversité.

Les thématiques de l'appel à projet sont multiples : continuités écologiques, pollinisateurs, paysage, cadre de vie, biodiversité marine, nature en Ville, bio-inspiration, biodiversité nocturne, restauration de milieux, plantations, plans d'action, sensibilisation, agriculture urbaine, végétalisation, innovation, connaissance, études...

La commune souhaite élaborer un plan d'actions en faveur de la biodiversité dont l'élément central sera la mise en place d'un jardin communal pédagogique et de production à destination des enfants des écoles.

Le budget estimé s'élève à 71 324 € dont 40 % correspond au recrutement d'un agent en charge de la mise en place, le développement et l'animation de ce jardin pédagogique.

L'inscription à l'appel à projet permettrait, si le dossier est retenu, d'obtenir un cofinancement de la Région de 40 000 €.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier auprès des services de la Région.

Mme BREMAUD et Mr MORILLON regrettent de ne pas avoir eu le dossier distribué en séance quelques jours avant afin de pouvoir en prendre connaissance, et qu'il n'est pas normal que l'équipe majoritaire ait la connaissance des dossiers avant. Mme CLAIN répond que le dossier vient d'être finalisé ce début de semaine et que la présentation de ce soir est bien la première présentation à l'ensemble des conseillers municipaux.

Elle propose l'intervention de Mme Naïs AUBOUIN afin de présenter le dossier aux élus cependant Mme BREMAUD indique que le public ne peut pas intervenir sur les délibérations du conseil municipal, Mr MATHE confirme.

Mme BREMAUD souhaite reporter ce point. Mme CLAIN répond que le dossier doit arriver à la Région avant le 30 octobre et qu'une présentation des actions a déjà été faite lors du conseil municipal de fin juillet par Mme AUBOUIN. Mme BREMAUD souligne le montant du budget prévisionnel et qu'elle ne peut pas valider ce dossier sans en avoir pris connaissance. Mr le Maire précise que ce soir il s'agit de l'autoriser à déposer un dossier à la Région pour l'obtention de subventions et rien d'autre. Mme BREMAUD émet des doutes sur l'obtention de l'aide de la Région sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, par 16 Voix Pour, 2 abstentions (Mme BREMAUD et Mr MORILLON), 2 Contre (Mme SPRIET et Mr LEBLOND) le conseil municipal autorise le maire à déposer le dossier auprès de la Région.

## **6- Place des basses rues : déclassement d'une portion de place et échange de terrains**

Depuis plusieurs années, des travaux de voirie sont projetés sur la place des basses rues. Cependant une petite parcelle privée de 20 m<sup>2</sup> se situe en plein milieu de cette place publique et avant toute réalisation il semblait opportun de régulariser la situation de cette parcelle cadastrée AN79.

Il a été proposé aux propriétaires de cette parcelle (riverains de la place) de l'échanger avec une bande de cette même place située le long de leur propriété. Un bornage a été réalisé début 2020 afin d'en déterminer la surface. 43 m<sup>2</sup> ont été mesurés par le géomètre. Toutefois, ces 43 m<sup>2</sup> faisant actuellement partie du domaine public communal, il convient préalablement à tout échange, d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé de la collectivité. L'article L.141-3 du Code de la voirie routière, modifié par la loi du 9 décembre 2004, dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales, dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies. En l'espèce, le déclassement de ce renforcement de place, n'aura pas de conséquence sur la desserte et la circulation.

Après en avoir délibéré, par 16 voix Pour et 3 abstentions (Mme BREMAUD, Mr ROGOSKI et Mme SPRIET pour risque de précédent), le conseil municipal :

- constate la désaffectation de la portion de place d'une surface de 43 m<sup>2</sup>;
- prononce le déclassement et l'intégration au domaine privé communal ;
- autorise le maire à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité dudit déclassement.

- autorise l'échange de ces 43 m<sup>2</sup> avec la parcelle AN 79
- charge Maître Atindehou de la rédaction de l'acte d'échange
- prend en charge les frais de notaire évalués à la somme de 1200 €,
- prononce le classement dans le Domaine Public de la parcelle cadastrée AN 79
- autorise le maire à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité dudit échange et classement.

#### **7- Convention de mise à disposition de locaux pour les permanences de l'assistante sociale**

La convention de mise à disposition de locaux pour les permanences de l'assistante sociale en date du 06/06/2011 est arrivée à expiration fin mars 2020.

Les services du Département ont fait la demande, pour ce renouvellement, de bénéficier de ces locaux à titre gratuit. Cette mise à disposition était auparavant consentie pour la somme annuelle de 1806 € + 780 € de charges.

Afin de préserver cette présence du service public essentielle en milieu rural, Mr le Maire propose de renouveler la mise à disposition de ce bureau situé 5 chemin de la gare pour une période de 6 ans à titre gratuit. Ce bureau pourra aussi être mis à disposition pour des permanences d'autres organismes ou association du territoire.

Monsieur le Maire précise que toute modification à venir sur cette période sera actée par avenant, la réflexion sur le regroupement des services étant lancée.

Après en avoir délibéré, par 18 voix Pour et 1 Abstention (Mr LEBLOND) le conseil municipal adopte la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

#### **8- Convention 2020-2021 de mise à disposition de la salle des Halles à l'association La Paludéenne Zen et Tonic**

Mr GERMAIN expose :

Il convient de renouveler la convention de mise à disposition de la salle des Halles à l'association ZEN et Tonic pour l'année 2020-2021. En effet cette association donne depuis septembre 2019 des cours de gymnastiques « bien vieillir » tous les jeudis matin de 10h30 à 11h30 (hors vacances scolaires) à destination des séniors.

Cette mise à disposition a été consentie de septembre 2019 à juin 2020 pour la somme de 200 € annuel. Il est proposé cette année de mettre à disposition cette salle gratuitement au regard de l'arrêt de l'utilisation début mars 2020 en raison de la crise sanitaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

#### **9- Appel à Projet Terra Aventura**

Mme RACOIS expose :

Depuis 2011, le Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine, les Comités départementaux du Tourisme ou Conseils départementaux avec les Offices de Tourisme partenaires, coordonnent **l'opération Terra Aventura**, géocaching made in Nouvelle-Aquitaine.

Le géocaching est un loisir qui consiste à découvrir « un trésor » en utilisant un GPS ou un smartphone.

Terra Aventura permet de découvrir les destinations de Nouvelle-Aquitaine et leurs richesses autour du patrimoine, des sites naturels, des savoir-faire ou encore des contes et légendes.

Cette chasse aux trésors connectée se pratique grâce à l'application gratuite [www.terra-aventura.fr](http://www.terra-aventura.fr) et est accessible 365 jours par an. Il existe 400 parcours en Nouvelle-Aquitaine dont **32 en Deux-Sèvres**.

Les enjeux de cette chasse aux trésors sont multiples :

- **Valoriser les pépites patrimoniales de nos territoires**
- **Créer des retombées économiques** (37% des joueurs déclarent passer une nuit sur le territoire quand ils jouent à Terra Aventura)
- **Générer de l'itinérance sur le territoire**
- **Proposer une activité touristique gratuite, innovante** et à destination des clientèles étrangères (traduction en 4 langues : anglais, allemand, espagnol et néerlandais)

Afin de pouvoir créer un parcours il convient de répondre à l'appel à projet « Terra Aventura » qui est ouvert en décembre de chaque année : dossier complet de candidature (tracé de l'itinéraire, photos du parcours, énigmes potentielles, histoire locale, mise en valeur du parcours). Sur le territoire de la CAN c'est l'office de tourisme de Niort Marais Poitevin qui constitue le dossier à la demande des communes.

**Coût du projet :**

- Création : 1980 € TTC
- Maintenance annuelle : 240 € TTC
- Réassort si besoin 195 € TTC à 770 € TTC (petite fournitures)

Un groupe de travail du comité consultatif tourisme mené par Natacha RACOIS va étudier 2 parcours qui répondent à l'ensemble des critères à respecter pour pouvoir déposer un dossier. Une réunion début novembre est programmée sur site avec l'OT de Niort pour choisir celui qui sera présenté pour l'appel à projet.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir valider le principe du projet de création d'un parcours de Terra Aventura sur la commune de St Hilaire la Palud et d'inscrire le budget correspondant sur l'année budgétaire du lancement du parcours.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte le principe du projet de création d'un parcours de Terra Aventura sur la commune de St Hilaire la Palud
- Décide d'inscrire le budget correspondant sur l'année budgétaire du lancement du parcours

## **10- Implantation de la Bibliothèque**

Le dossier d'avant-projet d'aménagement de la bibliothèque dans le bâtiment de l'ancienne gare réalisé par le cabinet d'architecture de Mr Laurent Guillon a été remis le 4 mars dernier pour validation.

Les travaux sont estimés comme suit : (surface 179.47 m<sup>2</sup>)  
Travaux : 349 900 € HT soit 419 880 € TTC répartis en 12 lots

Mr le Maire propose de statuer sur la suite de ce dossier. Pour sa part il pense que le projet est surdimensionné, excentré et la façade de l'ancienne gare non mise en valeur. Il propose que la bibliothèque reste sur le bâtiment de la mairie, soit dans une classe jouxtant la mairie soit dans les anciens garages route de Marans. Puis Il précise qu'il a eu l'accord des services de La Poste en vue du transfert de l'agence postale dans les locaux de la mairie (financement de 50 % des travaux et du mobilier postal). Monsieur le Maire a su présenter à La Poste un réaménagement de la mairie qui donne satisfaction à cette dernière sur les conditions de transfert. L'équipe municipale précédente n'avait pas intégré ce réaménagement dans ces deux demandes passées infructueuses. Il précise que ce transfert est le premier d'un regroupement de service sur le bâtiment de la mairie. Le Département a émis également un avis favorable au transfert du bureau de l'assistant social. Le bureau pourrait être mutualisé avec celui du conciliateur de justice.

Dany BREMAUD demande si tous les conseillers connaissent l'ancien projet pour prendre une décision éclairée.

Un Tour de table est décidé afin de recueillir l'avis de l'ensemble des élus.

Dany BREMAUD critique le fait de retirer des classes en raison d'un risque de voir advenir une cité scolaire qui serait placée à Mauzé.

Clément MATHÉ argumente sur l'intérêt de regrouper des services à la population autour de la mairie.

Amélie DESSET parle d'une rencontre à venir avec l'inspection académique (2 novembre) : la problématique de la surface des classes et la répartition sera évoquée. Possibilité d'aide de l'éducation nationale pour travailler en appui sur les plans. Dany BREMAUD est invitée à y participer.

Christophe ROGOSKI : La bibliothèque actuelle ne convient pas, le projet de l'architecte est intéressant mais trop cher. Il faudrait au moins 80 m<sup>2</sup> mais aujourd'hui les jeunes ne sont pas lecteurs. Il faudrait intégrer les nouvelles technologies (parler plus d'une médiathèque que d'une bibliothèque). Il faut prendre en compte le numérique dans la culture actuelle.

Amélie DESSET : rencontre avec les services de la Bibliothèque Départementale des Deux-Sèvres : pas en dessous de 50 m<sup>2</sup> + avoir une salle indépendante pour de l'animation, des ordinateurs, liens à construire entre la bibliothèque et les associations. En faire un lieu de ressources. Il convient d'aller voir ce qui fonctionne, dans des situations communales de taille équivalente. Deux visites sont prévues.

Natacha RACOIS : évoque la possibilité d'utiliser la salle du conseil pour mener les activités.

Nathalie CLAIN : Une dimension numérique est à intégrer au projet.

Martine CHOLLET : Elle est d'accord pour réfléchir à un projet global.

Patrick GERMAIN : pas de contre-indication d'implanter la bibliothèque près de la mairie.

Isabelle DONNER : Elle est d'accord pour aller voir d'autres bibliothèques. Le lieu pourra être déterminé ensuite.

Hélène POYVRE : Il convient de faire quelque chose pour la bibliothèque. Elle ne connaît pas le projet de l'ancienne gare mais le prix apparaît excessif, le projet doit être repensé.

Natacha RACOIS : l'ancien projet aurait-il eu les subventions ? Au regard des montants estimés entre les travaux de la place de l'église et la bibliothèque il aurait fallu faire un choix.

Frédéric ROUILLON : Il connaît le projet de l'équipe municipale précédente qui était associé à un projet de regroupement de communes. Le lieu projeté, l'ancienne gare, n'a pas de visibilité, de plus il n'y a pas assez de parking sur le chemin de la gare. Pourquoi pas La Poste ?

Patrick Leblond : Il n'est pas d'accord sur la problématique de parking. La place de la mairie est proche. La faible fréquentation n'est pas un argument. La rénovation d'un équipement permet de doper les adhésions.

Catherine SPRIET: Elle ne connaît pas le projet final, il est vrai que le coût estimé semble trop élevé, l'ancienne équipe était consciente de ce problème mais elle n'a pas eu le temps d'étudier une alternative. Il est cependant dommage d'abandonner un projet sans en connaître les détails.

Christophe MORILLON: Il convient de ne pas écarter tout de suite le projet et continuer à avancer.

Yanneck MEUNIER : Le lieu du projet ne semble pas pertinent. Il faut réfléchir à un autre projet, l'ancienne poste pourquoi pas ?

Manuel BALQUET : Il se souvient de l'ancienne bibliothèque dans la classe. Le nouveau projet, même à 50m<sup>2</sup>, est intéressant. Projet de l'équipe précédente : excessivement cher.

Stéphane IZAMBART : Il est urgent de faire quelque chose mais le coût du projet de la gare risque d'augmenter (sans revoir la toiture et sans le mobilier) surdimensionné pour la commune.

François BONNET : propose soit de prendre un mois supplémentaire pour décider soit de voter dès ce soir.

Qui veut prendre une décision ce soir ? 9 voix Pour (François Bonnet, Manuel Balquet, Stéphane Izambart, Christophe Rogoski, Nathalie Clain, Patrick Germain, Natacha Racois et Frédéric Rouillon), 10 Contre.

La décision est reportée au prochain conseil municipal.

#### **11- Subvention aux associations 2020**

Mr Patrick GERMAIN rappelle que la somme de 12 000 € a été votée au budget sur la ligne « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Bilan d'utilisation de la ligne budgétaire à ce jour :

- 593 € ont été versés aux chambres des métiers des Deux sèvres et de la Charente-Maritime au titre de la participation pour les apprentis de la commune.
- 2500 € versés à l'AEP le réveil du marais au titre de la convention de partenariat entre la commune et le cinéma (arrive à échéance au 31/12/2020)
- 4967.16 € versés au titre de la contribution financière au Relais Assistantes Maternelles
- 166.50 € subvention au RASED

**Soit 8 226.66 € consommés à ce jour**

Il présente ensuite les propositions du groupe de travail :

DESIGNATION	DEMANDE	PROPOSITION
LA CLE DES MOTS	500€	250€
FOOTBALL CLUB PALUDEEN	800€	1500€
LE GARDON PALUDEEN (école de pêche)	250€	300€
LA PALUDEENNE ZEN et TONIC	500€	250€
UFAC DEUX SEVRES	Suivant le bon cœur de la mairie	250€
UNION DES COMMERCANTS, ARTISANS et HERBERGEURS PALUDEENS	1600€	500€
QUIVER CLUB	400€	250€

<b>TOTAL</b>	<b>4050€</b>	<b>3300€</b>
ACCUEIL DYNAMIQUE	Salle gratuite pour le marché de Noël	Salle gratuite pour le marché de Noël
AMICALE CYCLISTE PALUDEENNE	Deux salles gratuites	Une salle gratuite
CLUB DES AINES RURAUX PALUDEENS	Salle gratuite pour les activités	Salle gratuite pour les activités
LA DECOUVERTE DES VINS	Location gratuite salle des halles et prêt du matériel (Tivoli)	Location gratuite salle des halles et prêt du matériel (Tivoli)
LES NOCEUX DAU MARAIS	Gratuité des locaux de répétition, prêt de matériel (Tivoli, parquet)	Gratuité des locaux de répétition, prêt de matériel (Tivoli, parquet)

Mr MORILLON indique que le marché de Noël ne sera pas organisé cette année par l'accueil dynamique. Mr LEBLOND demande si les subventions ont été proposées sur la base de projets présentés par les associations. Mr GERMAIN répond que c'est au vu des projets présentés dans les dossiers, dont certains ont été envoyés début 2020. Pour le Football club, celui-ci étant déficitaire avec un nombre important de licenciés (50), une augmentation de la subvention est proposée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

DESIGNATION	Vote du conseil municipal
LA CLE DES MOTS	250€
FOOTBALL CLUB PALUDEEN	1500€
LE GARDON PALUDEEN (école de pêche)	300€
LA PALUDEENNE ZEN et TONIC	250€
UFAC DEUX SEVRES	250€
UNION DES COMMERCANTS, ARTISANS et HERBERGEURS PALUDEENS	500€
QUIVER CLUB	250€
<b>TOTAL</b>	<b>3300€</b>
ACCUEIL DYNAMIQUE	Salle gratuite pour le marché de Noël
AMICALE CYCLISTE PALUDEENNE	Une salle gratuite
CLUB DES AINES RURAUX PALUDEENS	Salle gratuite pour les activités
LA DECOUVERTE DES VINS	Location gratuite salle des halles et prêt du matériel (Tivoli)
LES NOCEUX DAU MARAIS	Gratuité des locaux de répétition, prêt de matériel (Tivoli, parquet)

### **Questions diverses :**

- Des travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable sont prévus au Lidon :
  - A partir du 26 octobre sur la route de Lidon et dans le Hameau du Lidon
  - A partir du 2 novembre sur le chemin de halage
- Un point va être fait avec notre assurance Groupama, les élus sont conviés à ce rendez-vous. Yanneck MEUNIER, Dany BREMAUD et Patrick GERMAIN sont intéressés. Mr le Maire indique que le contrat actuel a été passé pour 4 ans depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. La prime a été revue à la hausse par Groupama suite aux sinistres déclarés depuis.
- L'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) a été sollicité pour intervenir dans le dossier de l'acquisition de l'ancien SPAR. La réflexion est également en cours pour l'acquisition du garage route de Niort. La dépollution semble être un obstacle à l'achat au regard du prix demandé. Ce dossier sera aussi évoqué avec l'EPFNA. Une convention plus globale pourrait être passée avec l'établissement foncier, cela sera également évoqué avec eux.
- Un rendez-vous avec le CAUE 79 est prévu lundi 19 octobre à 16h00 afin d'évoquer le réaménagement des locaux de la mairie.
- Un rendez-vous est prévu lundi 19 octobre à 10h00 avec les services de la CAN en charge de l'urbanisme afin d'évoquer avec eux les terrains viabilisés en secteur non constructible.
- Dany BREMAUD demande à Patrick GERMAIN sa réponse pour qu'elle soit inscrite au comité consultatif des finances. Mr GERMAIN maintient sa position et refuse. Dany BREMAUD demande l'arbitrage du maire et qu'il doit s'assurer de la représentativité des groupes au sein des commissions. Mr le Maire répond qu'il s'agit de comités consultatifs sous la responsabilité de ses adjoints, ils sont libres de la constitution de leur groupe. Mr MATHÉ ajoute qu'au regard du relationnel entre elle et Mr GERMAIN cela risque de rendre le groupe de travail improductif. Par ailleurs, François BONNET remarque que lors de la dernière mandature il n'y avait pas de comité consultatif, ni de cahier de suivi du travail des commissions. Il faut du temps pour que le travail collectif se mette en place.

### **¼ d'heure citoyen :**

- Est-ce qu'une manifestation est prévue pour le 11 novembre ? oui mais les enfants ne sont pas autorisés cette année.
- Giratoire à sens unique place de la mairie : Cette modification de la circulation s'est faite en raison des travaux sur façade de la maison de retraite. Cela a permis d'expérimenter la réaction des automobilistes. Cependant, pour modifier la circulation à l'avenir il faudra avoir l'avis de tous les acteurs (Département, service transports de la CAN...). Il faudra aussi régler le problème de l'angle pour l'accès à la rue de l'ancienne voie pour les Poids Lourds. Mr le Maire regrette les incivilités et le vol des panneaux qu'il y a eu à cette occasion.
- Remise à jour du site internet : Clément Mathé et Yanneck Meunier y travaillent. Mise à jour des nouveaux horaires de la bibliothèque à faire. Mise à jour de l'agenda à prévoir.
- Panneaux lumineux : port du masque obligatoire seulement ? Le programme du cinéma devrait être ajouté au panneau.